

DDT 86
20 RUE DE LA PROVIDENCE
BP 80523
86 020 POITIERS CEDEX

N/Réf. : MLA/DOD

Objet : Avis sur demande de PC 086 235 20 A0001

Poitiers, le

15/06/2020

Pour : total quadran

Adresse du terrain : La Rayonnière
Saint Maurice la clouère

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande du concernant l'affaire citée en objet, et tenant compte des éléments dont nous disposons dans la demande, nous vous prions de bien vouloir noter les observations suivantes :

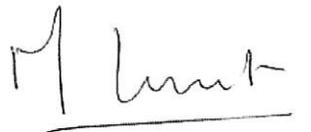
L'électrification du terrain peut être réalisée dans le cadre d'un équipement public propre.

Une ligne HTA surplombe le terrain. Conformément au décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, il sera impératif de nous faire parvenir une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux, à minima 3 mois avant la date prévue de début des travaux (imprimé CERFA 14434*02).

L'avis favorable de SRD est soumis à l'obligation du client de laisser SRD mettre en conformité la ligne si cela se révèle nécessaire à l'issue des travaux. Si une mise en conformité est nécessaire, SRD peut être amené si besoin, à implanter un ou plusieurs supports de réseau sur la parcelle du client, ou y avoir accès afin de retendre les lignes. Les modifications de réseau spécifiques, esthétiques notamment, pourront être chiffrées.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile, et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Martin LAURENT
Responsable des études réseaux



Cet avis est émis sous réserve de la capacité du réseau qui ne peut être déterminée qu'à la suite d'une étude complète.